

**Excusés :** Patrick Arnaud, Thierry Oriol, Tourny Roseline

**Procurations** Tourny Roseline à Antoine Seytre

**Présents :** Fanget Régis, Antoine Seytre, Sabot Bernard, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Francis Berne, Bernard Gonon

Le quorum étant atteint, M. Régis Fanget, Maire, ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2019 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Secrétaire de séance : Trouiller Franck

## **Ordre du jour**

### **AFFECTATION SALLE DES MARIAGE**

Le maire informe le conseil que Mr le procureur de la république, à la demande de Mr le maire, a accepté l'affectation de la salle des fêtes pour les célébrations des mariages. Le conseil valide de la décision du maire. Samedi 13 juillet aura lieu le mariage de Cyril Seauve et de Céline Boute.

### **COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu l'arrête préfectoral N° 263 en date du 22 octobre 2013, il revient aux communes de se prononcer sur la composition du nombre des membres du conseil communautaire. Ce dernier doit respecter plusieurs critères :

Le nombre de sièges est reparti en fonction de la population

Chaque commune doit disposer d'au moins 1 siège

La commune de Thélis la Combe aura donc 1 siège titulaire (comme c'est le cas actuellement) : accord du conseil à l'unanimité.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant, accord du conseil

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les compétences eau et assainissement n'ayant pas été transférées par la majorité des communes, il convient à chaque conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes qui selon la loi du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences avait intégré ce transfert.

Le conseil municipal confirme son vote du 15 janvier 2019 spécifiant que la commune de Thelis garde la compétence eau et assainissement et de fait vote à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes.

### **ACHAT TERRAIN LA RIVOIRE CHAMPET**

A l'issue des négociations avec les riverains de ce chemin (Mrs Berne Maurice et Bruyère Henri) la commune va acquérir l'emprise du chemin allant du chemin de la Rivoire au réservoir de Champet sur 230 mètres au prix de 0.20 ct /mètre carré. Le conseil a donné son accord pour procéder à ces achats et autorise le Maire ou ses adjoints à effectuer les démarches en ce sens. La surface achetée est de 1030 metres carrés à Mr Bruyere et 583 mètres carrés à Mr Berne Maurice.

Suite à la demande de Mrs Berne et Gonon, le chemin privé propriété de Mr Berne, desservant les propriétés de Mr Berne et la maison de Mr et Mme Gonon va devenir un chemin communal. le conseil donne son accord à cette demande à condition que cette cession à la commune soit réalisée à titre gratuit , les frais de notaire et de géomètre seraient pris en charge par les demandeurs. Le conseil donne son accord et autorise le Maire ou ses adjoints à effectuer les démarches en ce sens. La surface cédée gratuitement est de 994 mètres carrés.

Mr Berne et Mr Gonon ne prennent pas part au vote.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la création de la VC 24

### **CREATION DE LA VC 24**

Le conseil inscrit au tableau des voies communales la VC24 nommée « traverse de la Rivoire » la voie reliant le chemin de la Rivoire à la maison de Mr et Mme Gonon pour une longueur de 250 m. La voie reliant le hameau de Champet à la traverse de la Rivoire est dénommée « traverse de Champet ». Vote à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ACTIVITE PAINT BALL**

Mr le préfet a accordé une autorisation pour la construction d'un abri pour une activité de paint- ball aux Girauds sur la propriété de Mr Rouchouze Christian.

### **AUBERGE COMMUNALE**

Le candidat que nous avons reçu la semaine dernière s'est désisté.

### **APPARTEMENT COMMUNAL**

Les élus se sont rendus sur place et il ressort de cette visite que de nombreux travaux sont nécessaires avant de remettre cet appartement à la location. Depuis de nombreuses années aucun travaux n'a été entrepris. Une expertise sur la chaudière a été demandée à un professionnel : Mr Buniazet. Le conseil propose de contacter un architecte pour faire un état des lieux et proposer des rénovations possibles.

### **SALLE SOUS LA MAIRIE**

Nous avons eu la confirmation que notre subvention par le SIEL serait accordée, nous sommes en train de finaliser le dossier de mise en accessibilité de cette salle.

**PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL.** Mr le maire informe le conseil que la commune vient d'être classé dans le périmètre de protection de la centrale de St Alban /St Maurice l' Exil . Ce dossier fera l'objet d'une étude en concertation avec les communes voisines. Mr trouiller donne lecture du compte rendu de la réunion à ce sujet en préfecture.

**CAPTAGE NEUTRALISATION** Consommation d'eau 18 mètres cube jour en juin

### **CHEMIN DE MARLHIOUX et CHEMIN DE LA CRAPAUDIERE**

L'entreprise Borne TP a débuté les travaux sur ces 2 chantiers. La réception des travaux pour le chemin de Marlhioux se fera lundi 15 juillet, pour le chemin de la Crapaudiere avant la fin du mois

### **CHEMIN DE CHAMPET et CHEMIN DE LA LOGE**

Les travaux devraient débuter ce mois-ci, par l'entreprise EVTP

### **CHEMIN DES LOGES DE LAPRAS**

Mr le maire informe le conseil que des devis sont en cours pour la réfection du chemin entre la maison de Mr et Mme Moulier et la D29. Cette proposition de travaux est validée par le conseil.

### **FAUCARDAGE DES CHEMINS**

Mr le Maire informe le conseil que ces travaux devraient débuter courant juillet. Le faucardage entre la croix fayard et Maupeu sera également ajouté à l'ensemble des travaux.( voie mitoyenne entre Thelis et la Versanne)

### **MATERIEL ET BOIS DE CHAUFFAGE SONT PROPOSES A LA VENTE**

Du matériel (porte, volet, tables. Etagères) et des arbres coupés situés au réservoir des Rochettes (feuillu) sont proposés à la vente au plus offrant 2 personnes intéressées ont fait une offre sous pli cacheté

Les plis sont ouverts en conseil municipal, il est attribué à Mr Gonon pour la somme de 61 euros, le bois de chauffage du réservoir des Rochettes.

Fin de la séance à 22h